

PRESSE

Rencontres citoyennes du PLUi

Mercredi 15 juin 2022



Grand Besançon Métropole élabore actuellement son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et, à ce titre, lance une démarche de concertation avec la population et les forces vives du territoire.

L'année 2021 a permis aux élus d'amorcer la phase de diagnostic du PLUi. Elle se poursuit au cours du premier semestre 2022, notamment avec **l'organisation de réunions publiques participatives, intitulées « Les rencontres citoyennes du PLUi ».**

L'élaboration du PLUi est le fruit d'un travail collaboratif fort avec les communes du territoire et d'un dialogue renforcé par une large concertation menée avec les habitants et les forces vives du territoire de GBM.

Tout au long de ce processus, des modalités d'information du public et de concertation (cf. lien vers site internet) sont prévues afin de permettre aux habitants et aux usagers d'accéder aux informations relatives au projet de PLUi et de formuler des observations et des propositions.

Ces réunions publiques participatives sont réparties sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole, dont une, proposée en format numérique afin d'offrir aux habitants différentes possibilités de participation.

Calendrier des rencontres

- **Mercredi 22 juin de 19h à 21h à Saint-Vit**, salle des fêtes, rue des Planches
- **Vendredi 24 juin de 18h à 20h à Pirey**, centre polyvalent, salle B, 17 route Saint-Martin
- **Samedi 25 juin de 10h à 12h à Besançon**, Salle Jean Zay, 97 rue des Cras
- **Mercredi 29 juin de 19h à 21h à Saône**, Espace du marais, 10 rue du Lac
- **Vendredi 1er juillet de 18h à 20h à Besançon**, salle VIP, Palais des Sports, rue de Trepillot
- **Vendredi 8 juillet de 18h à 20h à Thise**, salle des fêtes, 15 rue Champenatre
- **Lundi 11 juillet de 20h à 22h en visioconférence** (lien d'accès transmis sur le site dédié au PLUi de GBM dès le 4 juillet 2022)
- **Mercredi 12 juillet de 19h à 21h à Besançon**, salle Proudhon, place Granvelle

>> Plus d'information sur :

plui.grandbesancon.fr

(ouverture du site le 16 juin)

PLUI KESAKO ?

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire qui dessine le territoire intercommunal à un horizon 12-15 ans.

Un document co-construit

Co-construit avec les 68 communes de l'agglomération et l'ensemble des acteurs et partenaires, en concertation avec la population et dans la continuité des grandes orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) constituera le document unique qui se substituera aux Plans locaux d'urbanisme des communes.

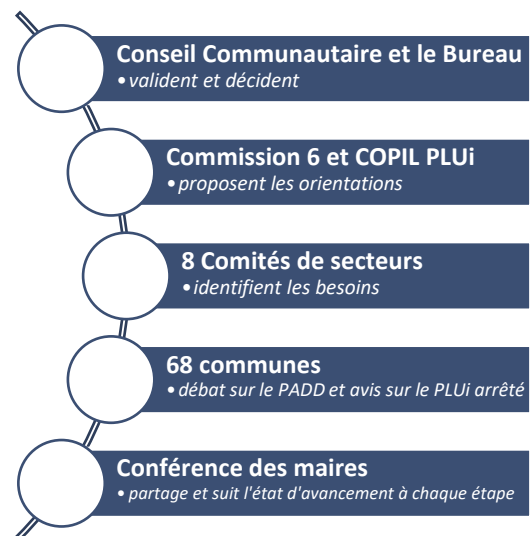
Le PLUi doit relever le défi de l'attractivité, tout en créant un territoire de qualité, respectueux des principes du développement durable et où chacun puisse s'épanouir.

Les 4 grandes étapes :

- **2020-2022 / le Diagnostic :**
« un état des lieux pour cerner les enjeux »
- **2022 / Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :** « une stratégie de développement pour les 15 ans à venir ».
- **2023 : Le règlement et le zonage**
« la traduction concrète du projet et la définition des règles à appliquer »
- **2024 : L'enquête publique**
- **2025 : La validation**

La collaboration entre GBM et les communes

Par délibération du 28 février 2019, Grand Besançon Métropole a défini les modalités de collaboration avec les 68 communes membres.



Les grands enjeux du PLUi

La réussite de la démarche passe par **l'équilibre à trouver entre préservation et développement**, cohérence et spécificités, marge de manœuvre et règle.

La loi Climat et Résilience de 2021 impose désormais une **trajectoire progressive vers l'absence d'artificialisation nette pour 2050**. Le PLUi de Grand Besançon Métropole doit prendre en compte ces nouvelles exigences.

Des rencontres participatives

Les participants pourront lors ces réunions publiques **s'informer autour de l'état d'avancement du PLUi et découvrir de manière interactive les premiers éléments de diagnostic du territoire**. Sur la base de ces éléments les participants seront invités à échanger et partager leurs attentes en termes d'habitat et de cadre de vie.

Chaque réunion publique proposera, ½ heure en amont de son lancement, un espace d'accueil offrant la possibilité de s'informer et de s'exprimer.

Les résultats des 8 rencontres citoyennes viendront d'enrichir le diagnostic en cours de réalisation et commenceront à fournir des perspectives pour la prochaine étape : la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



S'informer et participer

En parallèle des rencontres citoyennes, les habitants ont la possibilité de **s'informer** via:

- Le site internet dédié au projet : plui.grandbesancon.fr,
- les espaces info installés dans chaque mairie,
- les expositions itinérantes,
- et par voie de presse.

et de **participer** :

- En ligne sur le site internet lors des périodes de réunions publiques
- Sur les registres en mairie et à l'accueil du Grand Besançon Métropole
- En ligne, sur le registre dématérialisé
- Par écrit à l'attention de Mme. La Présidente de Grand Besançon Métropole, Mission PLUi, 2 rue Mégevand, 25034 BESANCON Cedex

CONTACTS PRESSE :

Mission PLUi - Tél : 03 81 87 82 88 / plui@grandbesancon.fr

ANNEXES

AFFICHE REUNIONS PUBLIQUES

PROGRAMME REUNIONS PUBLIQUES

PLAQUETTE PLUi



LES RENCONTRES CITOYENNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

L'avenir de votre territoire vous intéresse ?

Vous avez un projet de construction, d'extension ?
Vous souhaitez plus de commerces de proximité ? Vous rapprocher de votre lieu de travail ?

Venez vous informer et partager vos besoins !

22 juin 2022

19h - 21h

Saint-Vit

Salle des fêtes

24 juin 2022

18h - 20h

Pirey

Centre polyvalent

25 juin 2022

10h - 12h

Besançon

Salle Jean Zay

29 juin 2022

19h - 21h

Saône

Espace du marais



1er juillet 2022

18h - 20h

Besançon

Palais des Sports

8 juillet 2022

18h - 20h

Thise

Salle des fêtes

11 juillet 2022

20h - 22h

**en visio-
conférence**

Lien de connexion
accessible dès le 4 juillet sur :
plui.grandbesancon.fr

12 juillet 2022

19h - 21h

Besançon

Salle Proudhon

LES RENCONTRES CITOYENNES



Réunions publiques organisées dans le cadre de l'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grand Besançon Métropole

PROGRAMME

Accueil convivial

30 minutes en amont de chaque rencontre citoyenne les équipes vous accueillent avec un espace d'information et de participation

La rencontre

- **Présentation du PLUi** et découverte interactive des premiers éléments de diagnostic
- **Échanges autour de vos attentes et besoins** en termes d'habitat et de cadre de vie
- **Synthèse collective**

Verre de l'amitié

(sous réserve mesures Covid-19)

Préparez ou poursuivez les échanges !

- Découvrez nos campagnes de participation numérique (*ouverture prochaine sur le site dédiée au PLUi*)
- Formulez votre avis sur les registres disponibles dans toutes les mairies de Grand Besançon Métropole, en ligne, ou envoyez vos contributions directement à l'attention de **Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole**, Mission PLUi, 2 rue Mégevand, 25034 BESANÇON Cedex.

En savoir plus !
plui.grandbesancon.fr/





Comment m'informer ?

- Un site internet (plui.grandbesancon.fr) où vous retrouverez toute l'actualité du PLUi et de nombreux documents à consulter.
- Des documents à votre disposition dans vos mairies (plaquettes d'information...).
- Des expositions itinérantes aux principales étapes de la procédure.
- Par voie de presse normale aux étapes clés du PLUi.

Comment participer ?

- Des événements organisés autour du PLUi (sondages, cartographie interactive, réunions publiques...).
- Des registres de concertation, sous format papier, dans chacune de vos mairies et à l'accueil de Grand Besançon Métropole, La City, 4 rue Plançon à Besançon pour y déposer vos remarques et observations.
- Un registre de concertation dématérialisé disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour y déposer vos remarques et observations : accessible sur le site plui.grandbesancon.fr
- Par écrit à l'attention de Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole, Mission PLUi, 2 rue Mégevand, 25034 BESANÇON Cedex.



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

2019 – 2025

**Le PLUi de Grand Besançon Métropole
se construit avec vous !**



Habiter, se déplacer, se divertir, s'émerveiller, consommer, travailler...
le PLUi traite de nombreuses questions de notre vie quotidienne dont les
réponses sont indispensables pour aménager notre territoire.

À travers l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
Grand Besançon Métropole souhaite traduire l'ambition du projet « Action
Grand Besançon » qui prévoit un développement porté par quatre orienta-
tions : les alliances avec les territoires voisins, la cohésion des 68 communes
au service des habitants, les transitions face aux urgences climatiques, l'ef-
fervescence pour valoriser l'énergie des acteurs et des citoyens.



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Grand Besançon Métropole

4, rue Gabriel Plançon, 25 043 Besançon cedex
03 81 87 88 89

LE PLUi – Un projet pour tous, qui s'élabore avec vous !

Un Plan

il **spatialise** l'avenir de GBM **pour les 15 prochaines années**, à l'échelle de GBM, des communes, des quartiers, de la parcelle.

Local

il prend en compte les **spécificités du territoire** tout en respectant les règles nationales.

D'Urbanisme

il définit les zones constructibles, les zones à protéger, les règles d'occupation des sols pour chaque parcelle (la hauteur des constructions, leur aspect extérieur...).

Intercommunal

il assure la cohérence des règles et la cohésion des 68 communes.



Tout au long de ses différentes phases, le PLUi est élaboré par les élus de Grand Besançon Métropole dans le respect des normes et règles supérieures de l'Etat, et il est partagé avec les habitants et les acteurs du territoire (entrepreneurs, agriculteurs, associations...) via plusieurs dispositifs de concertation : réunions publiques, lettres d'information, site internet, enquête publique...

Le PLUi doit répondre à plusieurs défis :

- Protéger les espaces naturels, gérer les ressources (eau potable, énergie) et améliorer le cadre de vie au quotidien en luttant contre l'étalement urbain.
- Permettre à chaque grand bisontin de se loger selon ses besoins et ses moyens en proposant une offre diversifiée de logements.
- Encourager le développement des activités économiques (industrie, commerces, agriculture) vecteurs d'emplois et de dynamisme territorial.
- Développer toutes les mobilités, et particulièrement les déplacements en bus, à pied ou à vélo pour fluidifier le trafic et réduire notre impact environnemental.
- Favoriser les modes de vie et de consommation moins énergivores en permettant un développement indispensable à une meilleure gestion des ressources.

2019 – 2022 : Diagnostic stratégique

Il recense les besoins en matière de logements, d'activités économiques, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services et les transforme en enjeux pour le territoire et ses habitants.



2022 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

À partir des enjeux, il établit les grandes orientations du projet pour les 15 prochaines années en matière d'habitat, d'économie, d'environnement et préservation des milieux et sols, de transport, d'équipements, de paysage... Le PADD est le « chapeau » politique du PLUi.



2023 – 2024 : Zonage et règlement

Pour mettre en oeuvre le PADD, le zonage délimite à la parcelle sur plan les zones urbaines constructibles U, les zones à urbaniser à court ou long terme AU, les zones naturelles N, les zones agricoles A.

Le règlement écrit définit les droits à construire avec des règles applicables aux différentes zones (types de constructions autorisés, aspects extérieurs, reculs, implantations...) et les devoirs de préservation des espaces, du patrimoine.



2024 : Arrêt du projet de PLUi et enquête publique

Après finalisation des différentes pièces du PLUi (diagnostic, PADD, règlement et zonage) le projet de PLUi est arrêté par délibération des élus en conseil communautaire.

Il est ensuite soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Syndicat Mixte du SCOT... qui formulent leurs avis sur le projet.

Puis, le projet de PLUi fait l'objet d'une enquête publique qui permet à tous les habitants de formuler de nouveau leurs remarques.



2025 : Approbation du PLUi par délibération

du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole.



En tant qu'habitant, en quoi cela me concerne ?

- Je construis ma maison
- Je veux faire une extension, aménager une piscine
- Est-ce que je peux construire dans un milieu humide ?
- Y a-t-il des commerces près de chez moi ?
- Où sont les espaces naturels préservés au sein de ma commune ?
- J'aimerais habiter plus près de mon lieu de travail pour m'y rendre à vélo
- ...

